

République Française
Département PAS DE CALAIS
Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
BETHUNE
Le : 03/04/2025
Et
Publication ou notification du :
03/04/2025

L'an 2025, le 2 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l' ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE,
MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON
CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE
JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAVATTE CELINE à Mme MASSE
CELINE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEL MELANIE

2025/31 – TAUX IMPOSITION 2025

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales:

- décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025:

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI:	45.69%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI:	47.90%
Taux de TAXE HABITATION:	16.30%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2025
Le Maire
OLIVIER DEBAECKER

